



L'INSALUBRITE POUR MAZAS

Suite à la réunion du 09 juin 2009 avec la DRH ville de Paris

NOUS AVONS OBTENU :

- L'insalubrité pour les agents de Mazas à partir du 01.01.2006
- Un accord de principe dans l'attente de la réponse de la CNRACL pour l'insalubrité à partir de décembre 2003 à janvier 2006

Ceci est une avancée majeure dans la reconnaissance au travail pour les agents de Mazas.

De plus une audience nous a été proposée pour le 8 juillet prochain afin de pouvoir mettre en place une évolution de carrière semblable à celle des égoutiers pour les agents de Mazas.

Nous continuons la lutte pour vos droits !